

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

## DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

### ARRÊTÉS

#### FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-176

23-A-0176	LINSELLES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue de Wambrechies
23-A-0177	LYS LEZ LANNOY - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la voie antenne sud de Roubaix sens Hem-Lys-Lez-Lannoy M700
23-A-0178	LILLE - Arrêté portant sur les travaux d'espaces publics à réaliser sur le secteur des Bateliers à Lille - Bilan de la concertation préalable
23-A-0179	Régie de recettes et d'avances du Musée de la bataille de Fromelles - Nomination d'un mandataire
23-A-0180	VERLINGHEM – WAMBRECHIES - Arrêté de circulation temporaire relatif à la restriction de circulation pour des travaux hors agglomération sur la rue d'Ypres M949 / M654
23-DD-0391	SAINGHIN EN MELANTOIS - Rue du Maréchal Leclerc - Modification partielle de l'alignement homologué
23-DD-0404	HEM - Avenue Laënnec - Décision de déclassement d'emprises relevant du domaine public métropolitain
23-DD-0405	LYS LEZ LANNOY - Rue Jacques Brel - Classement des voies dans le domaine public métropolitain - Acquisition
23-DD-0406	WAMBRECHIES - Avenue de l'Espace - Procédure de classement dans le domaine public - Acquisition à titre gratuit

23-DD-0407	Autorisation d'ester en justice - Convention d'honoraires
23-DD-0408	Représentation en justice - Contentieux fiscal
23-DD-0410	WASQUEHAL -5 Chemin de Halage - Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public fluvia
23-DD-0411	ROUBAIX - 27 rue de l'espérance boutique 4 - Création d'une société se substituant aux droits et place de l'ancien locataire
23-DD-0412	LOMME - DUP - Parc MULTILOM - Ouverture des enquêtes préalables - Modification de la décision n° 21 DD 0152 du 10 mars 2021

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.